

DECISION DU MAIRE N°2025-040
Travaux de remise en état des salles de danse
et du relais assistantes maternelles

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire informe que lors des intempéries du 14 août dernier, la salle de danse et le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) au complexe sportif des sources ont subi des dégâts des eaux. Les infiltrations ont entraîné la chute de la laine de verre imbibée d'eau ainsi que des dalles de plafond. Des travaux de réparation sont nécessaires pour restaurer ces espaces et garantir leur sécurité et leur bon usage.

La société Belet Isolation a établi un devis pour un montant de 1 938€ TTC.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

Article 1 : de valider et de signer le devis pour la remise en état des plafonds (laine de verre et dalles) de la salle de danse et du RAM pour un montant de 1 938€ TTC.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise en Préfecture et publiée.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique «Télerecours Citoyens» via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Le 23/10/2025

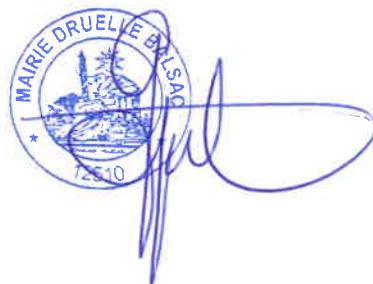
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé Patrick GAYRARD,

Acte dématérialisé

M. Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté :
Transmis en Préfecture le : 23/10/2025
Publié le : 23/10/2025



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision 2025-040 Travaux de remise en état des salles de danse et du
relais assistantes maternelles

.....

Date de décision: 23/10/2025

Date de réception de l'accusé 23/10/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2025040

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20251023-2025040-AU

.....

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2025-040 Travaux salles danse et ram.pdf (99_AU-012-200064665-
20251023-2025040-AU-1-1_1.pdf)